

contact : Michèle Entremont – GDS 74
☎ 04.50.88.18.49

« Mes animaux vont partir en alpage individuel »

L'alpage est considéré comme individuel si tous les animaux proviennent d'un seul cheptel. La mise en alpage induit une phase d'adaptation dans un nouvel environnement. Les animaux sont donc stressés, plus sensibles et vulnérables. Renseignez vous sur l'état sanitaire de l'alpage (qualité de l'eau présente dans les points d'eau, antécédent de maladies, etc ...).

▪ **Les déclarations à faire**

L'éleveur reçoit une déclaration individuelle permanente verte. Il la remplit et l'envoie au GDS74. Il n'y a pas de notification de mouvements de bovins à faire.

▪ **Les qualifications**

Le fait d'aller en alpage individuel ne remet pas en cause ses qualifications IBR et varron.

*conception & réalisation : Isabelle Drouet (source : DDSV74, livre zootechnique 74 , GDS 74)
– ALP1DO001 - 03.2008*

52 avenue des Iles
74994 ANNECY CEDEX 9
Fax : 04.50.88.18.51
www.gds74.asso.fr



ELEVAGE AVENIR 74
Ensemble au service des éleveurs